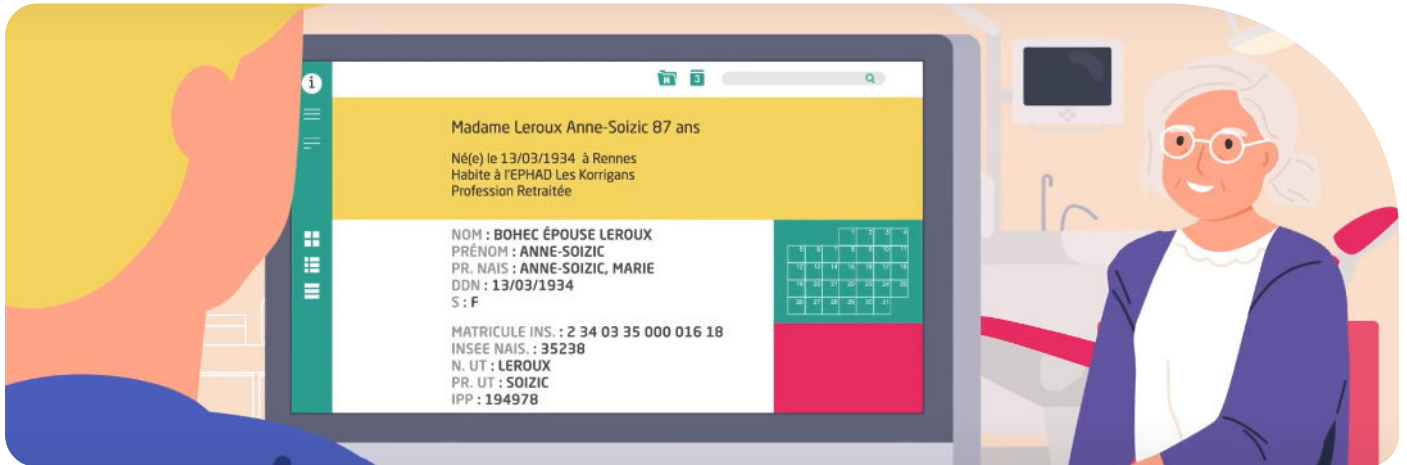


L'identification des usagers



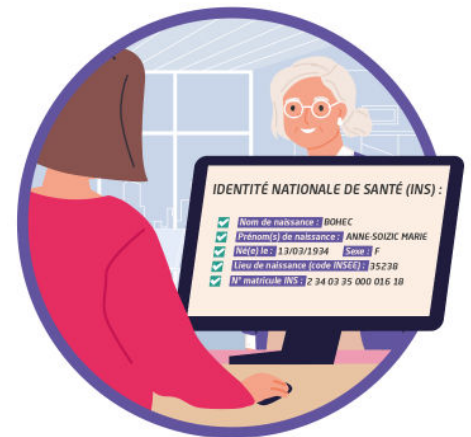
Comment bien identifier un usager ?

La bonne identification d'un usager est un facteur clé de la sécurité de son parcours de santé. Elle constitue le premier acte d'un processus qui se prolonge tout au long de sa prise en charge par les différents professionnels de santé impliqués, quels que soient la spécialité, le secteur d'activité et les modalités de prise en charge.

L'identité nationale de santé (INS)

Identité numérique de référence, l'INS est composée :

- > **du matricule INS**, associé à un objet identifiant (OID) qui précise la nature du matricule (NIR ou NIA, cf. 3.3) ;
- > **des traits INS d'identité** tels qu'ils sont enregistrés dans les bases nationales de référence (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code INSEE du lieu de naissance).



Le NIR / NIA constitue le matricule INS. Le terme matricule INS est à employer lorsqu'on parle de référencement des données de santé, le terme numéro de sécurité sociale est en particulier à employer lorsqu'on parle de frais de santé pris en charge par un organisme d'assurance maladie obligatoire.

L'identification primaire

L'identification primaire comporte les étapes de recherche, de création et/ou de modification de l'identité numérique. Elle comprend l'attribution d'un statut de confiance aux données enregistrées. L'identité numérique est constituée d'un ensemble d'éléments d'identification : les traits d'identité.

LES TRAITS STRICTS

> 5 traits obligatoires pour créer une identité

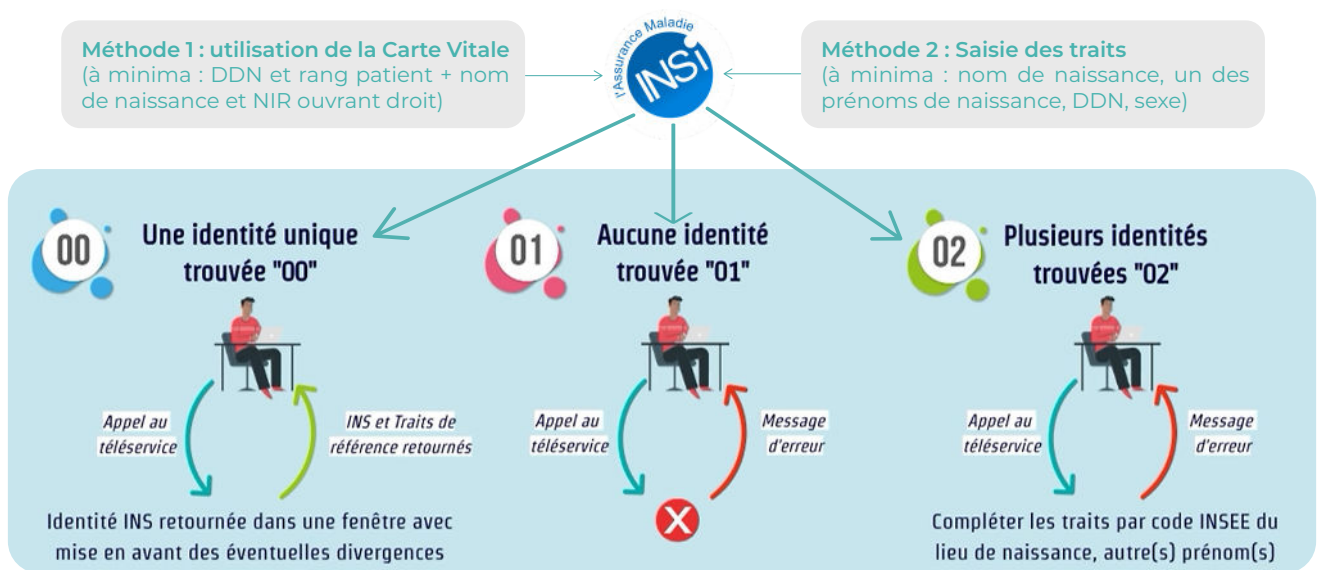
- nom de naissance
- premier prénom de naissance
- date de naissance
- sexe
- code INSEE du lieu de naissance

LES TRAITS COMPLÉMENTAIRES

> Informations utiles

- nom et prénom utilisés dans la vie de tous les jours
- adresse et téléphone
- personnes à prévenir
- médecin traitant
- etc.

Appel au téléservice INSi

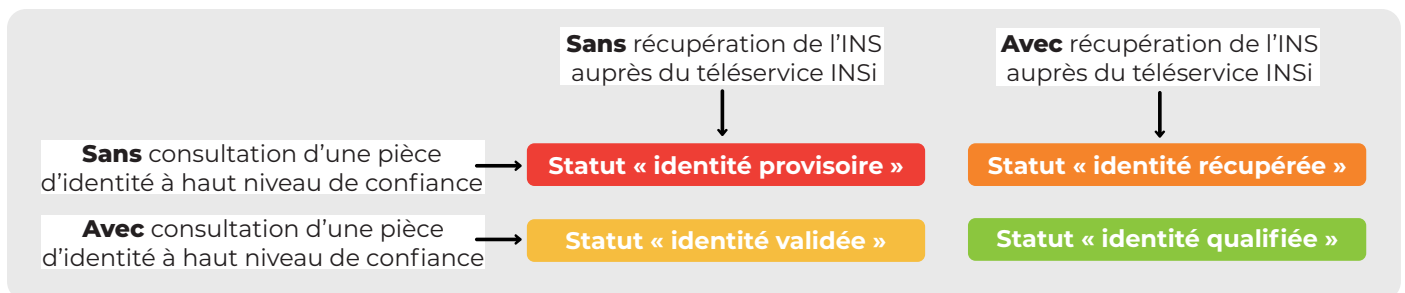


Niveau de confiance de l'identité

La confiance dans l'identité numérique d'un usager dans les domaines sanitaire et médico-social repose sur 2 piliers majeurs :

- la récupération ou la vérification de l'INS (traits stricts officiels) par appel au téléservice INSi
- la validation des traits stricts lors d'un contrôle de cohérence avec l'identité de l'utilisateur réalisé à partir d'un dispositif d'identification à haut niveau de confiance

En fonction de la conformité à ces 2 critères cumulatifs, il est attribué un des 4 statuts de confiance à l'identité.



L'identification secondaire

L'identification secondaire correspond aux moyens mis en oeuvre, à l'occasion de la prise en charge d'un usager physique par un professionnel, pour s'assurer de délivrer « le bon soin au bon patient ». Elle consiste notamment à contrôler, à chaque étape de sa prise en charge, la cohérence entre l'identité réelle de l'utilisateur et celle affichée sur les documents et outils de prise en charge

Le référencement des données de santé

Ces données de santé sont amenées à être référencées afin de sécuriser également les échanges entre les professionnels de santé. Une donnée de santé référencée est reliée à l'INS pour être échangée de façon sécurisée.

En savoir plus

> Consultez notre site dédié au Ségur
www.esante-bretagne.fr/segur

> Contactez-nous
contact.segur@esante-bretagne.fr
02 96 33 59 07
www.esante-bretagne.fr

Groupement Régional e-Santé Bretagne